



Lohr, le 19 février 2021

Monsieur le Préfet de la Région Grand-Est
Préfet du Bas-Rhin
Direction des collectivités locales
Bureau de l'environnement et des procédures
publiques
5 Place de la République
67073 Strasbourg Cedex

Objet : Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées

Monsieur le Préfet,

Veillez trouver ci-joint les documents concernant la demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées de la part l'association Les Piverts.

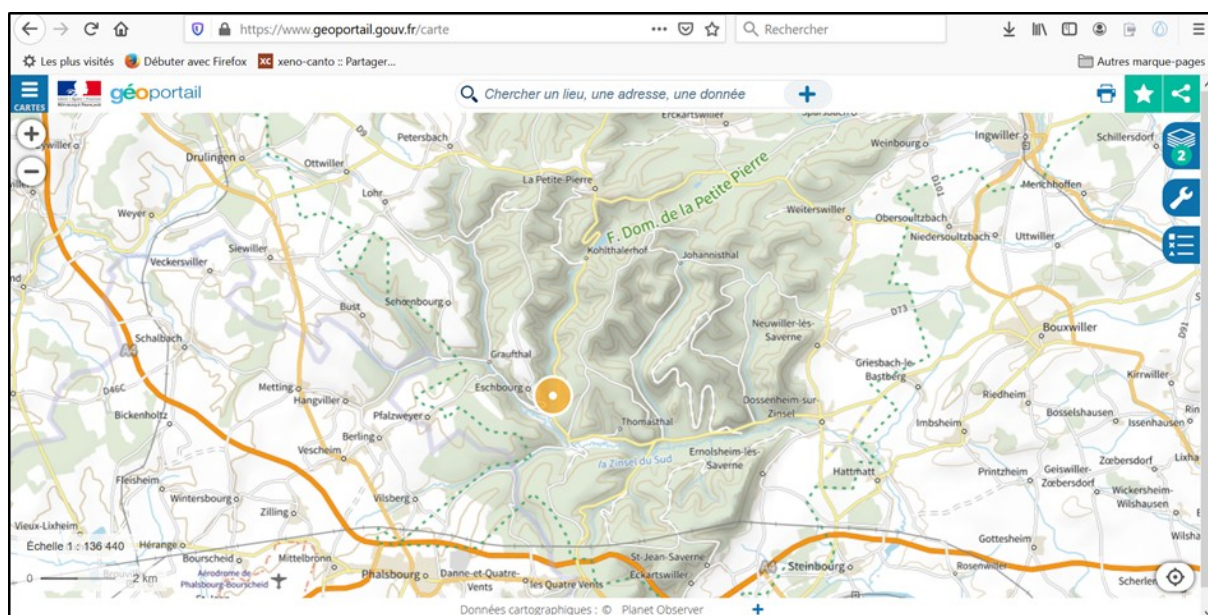
Restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre respectueuse considération.

Prisca BERNARD,
Présidente des Piverts

Opération de protection des amphibiens au printemps durant la migration nuptiale vers l'étang du Grosshammerweier (près d'Eschbourg, 67320)

Document accompagnant la demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées

Depuis 1997, l'association Les Piverts est chargée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin de réaliser l'opération de sauvetage des amphibiens qui traversent la RD178 au niveau de l'étang du Grosshammerweier (sis sur le ban de la commune de Neuwiller-lès-Saverne (67330), près du village d'Eschbourg (67320)). Il s'agit du site avec la population d'amphibiens traversant une route la plus importante du Bas-Rhin (plus de 10 000 selon les années)



Les synthèses concernant les suivis des années précédentes ont été envoyées la DREAL Grand Est (cf. le bilan 2020 joint à ce dossier). Dans le cadre de cette opération, l'association a bénéficié d'une dérogation de capture de 2018 à 2020

inclus (cf. Arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées, joint à ce dossier).

1. Moyens matériels mis en œuvre

Avant la fin du mois de février, plus de 1200 mètres de filet et 64 seaux sont installés le long de la RD 178. Le site bénéficie chaque jour d'un ramassage matinal. Le matériel mis en œuvre est mis à disposition par le Conseil départemental du Bas-Rhin (aujourd'hui la Collectivité Européenne d'Alsace).

Il s'agit d'un filet métallique avec des mailles de 6,5 mm d'une hauteur de 50 cm dont la base est enterrée de 5 cm dans le sol. La partie supérieure est recourbée. Le filet est maintenu par des piquets métalliques (pourvus d'un bouchon de protection) réparties tous les 3 à 5 mètres. Des seaux sont enterrés à fleur de sol contre le filet et répartis tous les 20 mètres ; leur profondeur varie de 25 à 35 cm ; les fonds sont percés pour le drainage. Dans chaque seau est placé un bâton permettant aux micromammifères de sortir. Un filet et 32 seaux sont placés en bord de route du côté amont pour la migration pré-nuptiale et idem en aval pour protéger la migration post-nuptiale.



Figure 1: Localisation du dispositif à Eschbourg

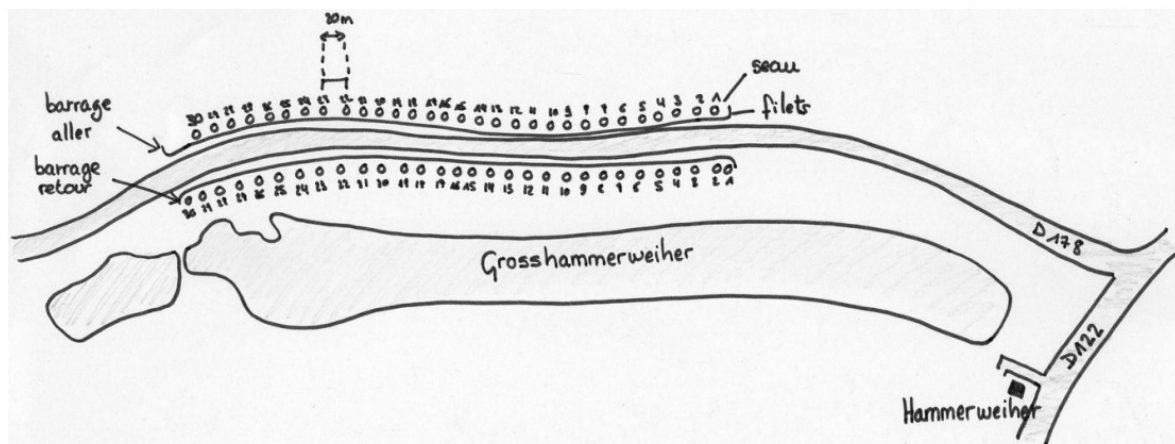


Figure 2: Schéma du dispositif

Le dispositif de protection est mis en place par le centre technique des routes de Bouxwiller avec la participation de quelques membres de l'association Les Piverts selon un document présentant les modalités de pose réalisé par le Conseil départemental du Bas-Rhin en partenariat avec la LPO Alsace. Est aussi remis à toute personne intervenant pour le montage des dispositifs de protection ou la

collecte des amphibiens un document concernant la sécurité routière et les consignes (Cf. les deux documents ci-dessous).

Annexe 1 FICHE DE SECURITE ROUTIERE

Sécurité des intervenants sur les sites de migration

SIGNALISATION

Signalisation du chantier de pose des dispositifs de protection (filets)

Dans le cas où la pose/dépose du dispositif de protection est assuré par l'association, celle-ci prend contact avec l'Unité Technique du Conseil Départemental (UTCD) afin que la signalisation afférente à ce type de chantier (définie par le manuel de signalisation temporaire du SETRA) soit mise en place (Prévenir quinze jours à l'avance pour permettre au UTCD de s'organiser).

La pose des dispositifs ne doit en aucun cas être réalisée en l'absence de signalisation réglementaire (chantier non sécurisé).

Signalisation lors du transfert des batraciens

La signalisation réglementaire doit être mise en place par le UTCD concerné avant toute opération impliquant des intervenants sur les sites de migration des batraciens.

Panneau AK14
+ KM9 batraciens

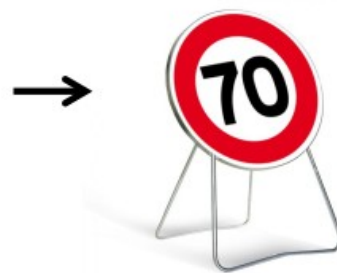
Signalisation
minimale
réglementaire

Panneau de danger
particulier
avertissant de la
présence d'un site
de migration des
batraciens



Panneau B14 de
limitation de
vitesse amovible

Relevé à l'arrivée
sur site et recouché
à la fin du
ramassage



Relèvement des panneaux particuliers (si besoin)

Si en plus des panneaux avertissant de la présence d'un site de migration des batraciens (AK14+KM9), le site est doté de certaines prérogatives routières (limitation de la vitesse...), leur mise en oeuvre doit être effectuée à l'arrivée sur site (relèvement du panneau de limitation) et lors du départ du site (panneau de limitation recouché).

AUTRES CONSIGNES

STATIONNEMENT

Les véhicules ne devront pas stationner sur les bas côtés de la route ou alors être équipés de bandes fluorescentes ou rétro-fléchissantes rouges et blanches, conformément à l'arrêté ministériel du 20/01/1987. L'emplacement de stationnement à utiliser est indiqué sur le plan de chaque fiche site.

GILET HAUTE VISIBILITÉ 4 BANDES (EN 471 classe 2)

Le port d'un gilet de signalisation individuelle conforme à la réglementation en vigueur, est obligatoire pour toutes les personnes intervenant, même pour une courte durée, sur le bord de la chaussée.

VISIBILITE

Lors d'interventions de nuit, les ramasseurs devront de plus se munir d'une lampe torche ou d'une lampe frontale pour être vus voir par les véhicules.

DEPLACEMENT SUR LE SITE

Toujours se déplacer le long du filet dans le sens opposé au sens de circulation.

Vous n'avez pas de priorité sur les routes départementales, soyez donc prudents.

CONTACTS

Sécurité	Numéros d'urgence 17 (Police), 18 (Pompiers), 15 (SAMU)
Problème	Coordinateur de site, LPO Alsace 03.88.22.07.35 Conseil Départemental : Fabrice Levresse 03 69 20 75 60
Braconnage	ONEMA 03.88.29.40.90

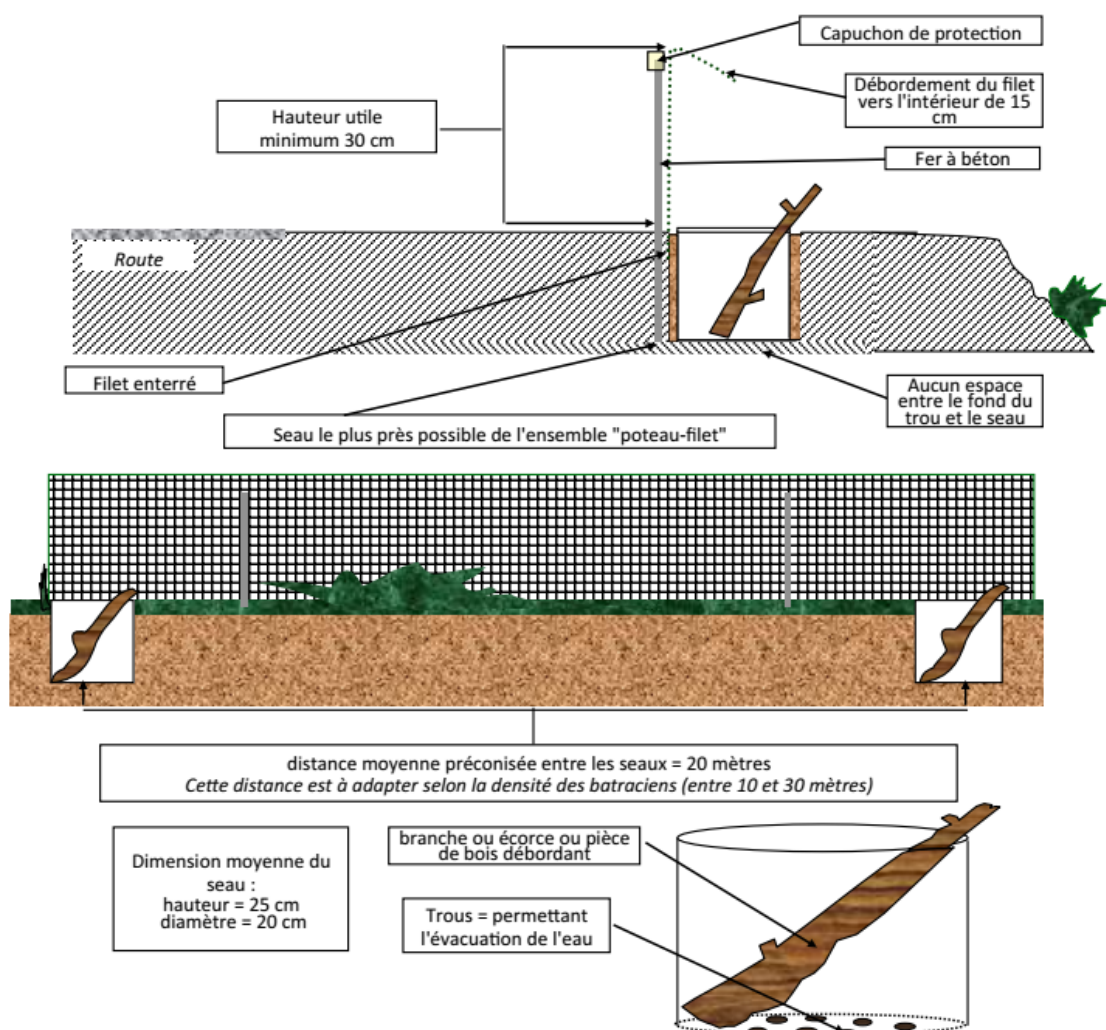
Annexe 2 FICHE TECHNIQUE

Pose du dispositif de protection

Installation des filets et des seaux le long de la chaussée

Le dispositif de protection doit être posé impérativement avant le début de la migration prénuptiale, et déposé à la fin de celle-ci (voir schéma du dispositif ci-dessous). Les filets empêchent les amphibiens d'accéder à la route et les seaux jouent le rôle de collecteurs.

Ces derniers doivent être contrôlés une à deux fois par jour et les amphibiens récoltés sont acheminés directement par des bénévoles au lieu de ponte situé de l'autre côté de la chaussée. Cette méthode permet d'intervenir sur la plupart des sites et ne nécessite pas un investissement matériel trop important. Elle demande en contrepartie une forte mobilisation humaine durant 6 à 8 semaines.



Les piquets soutenant les filets ne doivent pas représenter de danger pour les usagers de la route et doivent être sécurisés. Selon le type de matériel utilisé (fer tors par exemple), la partie supérieure saillante doit être recouverte d'une protection, type bouchon de protection.

Vous n'avez pas la priorité sur les routes départementales, soyez donc prudents.

2. Moyens humains

L'ensemble de l'opération est encadré, depuis cette année, par un bénévole, Loïc DUCHAMP, administrateur de l'association Les Piverts, diplômé d'une licence de biologie depuis 1993 et conservateur de la réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche pour le PNR des Vosges du Nord à titre professionnel depuis 2000.

Depuis 2020, l'association recrute spécifiquement un chargé d'étude à temps partiel pour effectuer l'essentiel des relevés. Il est épaulé par un volontaire en service civique. Lorsque des bénévoles interviennent, ils sont automatiquement accompagnés par l'une des trois personnes précédentes.

En 2021, l'association recrute spécifiquement un chargé d'étude, Léo DUCHAMP diplômé d'un BTSA Gestion et Protection de la Nature (cf. CV joint à la fin du document). Il sera accompagné d'un volontaire en service civique, Paul OBRINGER, ayant débuté des études en biologie (L1 et L2 à l'Université de Strasbourg) et se destinant à s'inscrire en BTSA GPN en septembre 2021.

Ces personnes travaillent en étroite collaboration avec le Service environnement du Conseil départemental du Bas-Rhin et notamment Lydia RAZAFINDRALAY et Denis SCHWAAB. Ils sont en contact avec l'unité technique du Conseil départemental du Bas-Rhin, le propriétaire de l'étang privé, et bien sûr les bénévoles participant au suivi.

Elles sont destinataires d'une fiche présentant les modalités de cette action et reçoivent une carte de ramasseur (voir document ci-après). Leur sont aussi présentées les modalités d'intervention et les espèces présentes (le fascicule réalisé par l'association BUFO lui est remis <http://www.bufoalsace.org/project/guide-de-determination-des-amphibiens-dalsace/>), ainsi que les informations à relever lors du transfert : numéro du seau, espèce, sexe, effectif, mortalité, remarque éventuelle.

Concernant la prévention vis-à-vis de la chytridiomycose, le coordinateur du site a été sensibilisé aux bonnes pratiques par la LPO Alsace qui coordonne l'opération de sauvetage des amphibiens à l'échelle du département. Toute découverte suspecte de mortalité sera signalée à la LPO et à la CEA. L'équipe des Piverts n'intervient que sur un seul site. La transmission d'un éventuel pathogène d'un site à un autre est donc plus limitée.

Concernant l'exploitation des données, en fin de campagne, une synthèse annuelle réalisée par l'association est envoyée à la LPO, à la CEA et à la DREAL Grand Est.

Annexe 3 FICHE TECHNIQUE Conseils aux Releveurs

MATERIEL

* Carte de Releveur

A présenter si demande d'un agent de la force publique

Fiche de notation quotidienne

A remettre au coordinateur de site dès la fin de la campagne

* Gilet haute visibilité 4 bandes

Port obligatoire de jour comme de nuit

Lampe torche ou lampe frontale

Indispensable de nuit pour la recherche et pour se signaler aux véhicules

Seaux de collecte (de grande dimension) + couvercle

(profondeur 30cm et diamètre 25cm)

Petit récipient pour vider l'eau qui stagne dans les seaux

Téléphone portable

Fortement conseillé, notamment sur les sites isolés



* le matériel précédé d'un astérisque est fourni par le Département et vous est remis par votre coordinateur de site

PROCEDURE

Relevé du matin : si possible entre 7h et 9h **Relevé du soir : à la tombée de la nuit**
(pour ne pas laisser les batraciens trop longtemps dans les seaux - dessiccation)

1 Stationnement des véhicules à l'endroit identifié sur la fiche site et munissez-vous de votre gilet réfléchissant (port obligatoire). En cas de ramassage de nuit, veillez à signaler votre présence aux véhicules par une lampe torche

2 Relever les panneaux mobiles de part et d'autre du site.

3 Comptage des batraciens

- ne jamais sortir les seaux enterrés (impossibilité de les remettre correctement)
- manipuler les batraciens avec précaution
- mettre les batraciens dans un seau
- compter quotidiennement chaque individu en identifiant chaque espèce
- remplir la fiche de notation quotidienne et noter le numéro des seaux pour permettre de localiser
- les axes migratoires
- noter le nombre et l'emplacement de batraciens éventuellement écrasés
- migration aller : dépose des batraciens directement au bord ou dans le plan d'eau
- migration retour : dépose des batraciens suffisamment en retrait (forêt-taillis-...)

4 Vérification du matériel

- la bonne tenue des filets et l'absence de trou à leur base
- les bâtons doivent être positionnées dans les seaux pour permettre aux autres animaux piégés de sortir
- les trous au fond du seau doivent être dégagés pour laisser l'eau s'écouler et éviter la noyade des insectes et micromammifères

5 Vérification du matériel

- Recoucher les panneaux mobiles (B14) de part et d'autre du site

CONTACTS	
<u>Sécurité</u>	Numéros d'urgence 17 (Police), 18 (Pompiers), 15 (SAMU)
<u>Problème</u>	Coordinateur de site, LPO Alsace 03.88.22.07.35 Conseil Général : Fabrice Levresse 03 69 20 75 60
<u>Braconnage</u>	ONEMA 03.88.29.40.90

3. Espèces concernées et effectifs.

Les espèces d'amphibiens bénéficiant de ce dispositif de protection sont des Craudaux communs, des Grenouilles rouges, des Grenouilles agiles, des Tritons alpestres, palmés et ponctués. Rarement une ou deux Salamandres tachetées. Régulièrement, nous retrouvons des juvéniles de grenouilles vertes (*Pelophylax spp.*)

En 2019, ce sont plus de 15 000 individus qui ont été interceptés en migration pré-nuptiale et plus de 10 000 en 2020 (cf. le graphique ci-dessous). Une hypothèse est avancée pour expliquer la chute d'effectif entre 2000 et 2010 : la prédation par des écrevisses américaines qui se sont fortement multipliées dans l'étang du Hammerweier pendant 10 ans en l'absence de gestion. Une vidange effectuée aux alentours de 2010 a permis au propriétaire de découvrir que son étang était colonisé par un nombre très important d'écrevisses qu'il a pêché et éliminé (comm. pers.). Depuis, il pratique une vidange très régulière et contrôle les espèces piscicoles dont il fait commerce. Les effectifs d'amphibiens n'ont alors cessé d'augmenter de manière spectaculaire jusqu'en 2019. Un léger recul a été observé en 2020.

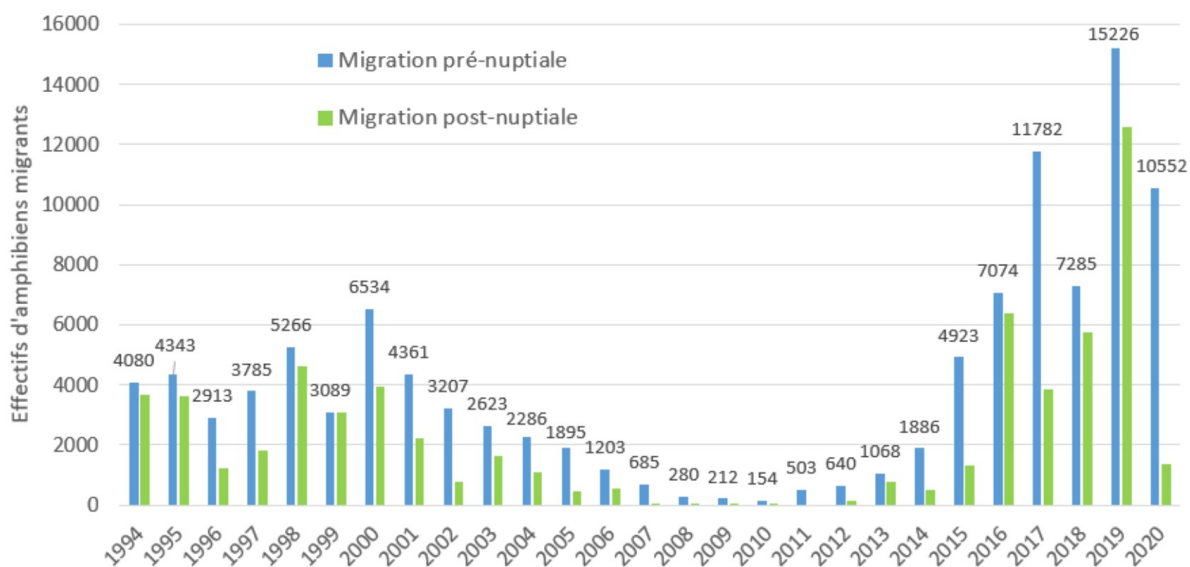


Figure 8: Evolution des effectifs d'amphibiens en migration sur le site du Hammerweier toutes espèces confondues de 1994 à aujourd'hui

4. Dates d'intervention et période.

Les dates de pose – dépose du dispositif de protection et de transfert des amphibiens varient d'une année à l'autre selon les conditions météorologiques. En général, les interventions débutent au plus tôt le 15 février et s'achèvent au plus tard dans la première quinzaine de mai.

La dérogation est demandée pour une période de 3 ans (2021 à 2023).



LEO DUCHAMP

COMPETENCES

- **Médiation** : Création et mise en oeuvre d'animation nature, accueil du public, usage des réseaux sociaux
- **Naturalistes** : ornithologie, mammalogie, batrachologie.
- Notions d'herpétologie, d'entomologie et de botanique.
- **Langues** : Anglais (C1)
- **Informatique** : Pack Office, Libre office, Géoportail, Qgis, MapInfo, outils collaboratifs (google doc et drive, dropbox, wetransfer, ...)
- **Permis** : Permis B, véhicule personnel

CONTACT



Telephone: 0628609098
Email: leojulesduchamp@gmail.com
8 rue de la montagne,
67290 Zittersheim, France
Né le 29/01/1998

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES



2020 Guide Nature - CDD 8 mois

PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE, BAIE DE SOMME

Animation de groupes (tous publics), Sorties animations en calèches, Sensibilisation à l'environnement et à la faune picarde.

2019 Chargé d'accueil du site estival du Grand Ballon - CDD de 3 mois

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, GRAND EST

Accueil du public, animation d'une exposition sur les orchidées des vosges, renseignement sur le territoire.

2018-2019 Garde Technicien sur la RNN du Frankenthal-Missheimle et médiateur nature - CDD de 8 mois

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, GRAND EST

Suivis d'espèces, missions de surveillance, sensibilisation, suivis de fréquentation, suivis du PSDRF sur 2 RNN du PNRBV.

2018 Médiateur Nature - CDD de 3 mois

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, GRAND EST

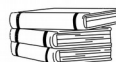
Sensibilisation au programme Quiétude Attitude, sensibilisation à la faune et à la flore des Vosges, renseignement sur le territoire.

2017 Chargé d'étude - stage de 3 mois

BUREAU D'ETUDE ENVIRONNEMENTAL ECOLOR, GRAND EST

Suivis de mortalité des oiseaux et chiroptères sur les champs éoliens.

FORMATIONS



Université de Picardie Jules Verne, Amiens

2020 DIPLÔME UNIVERSITAIRE GUIDE MARQUENTERRE NATURE

LEGTA Edgar Faure, Montmorot, Jura

2019 BTSA GPN (GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE)

LEGTA d'Obernai, Bas-Rhin

2016 BACCALAURÉAT STAV (SCIENCE ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT) OPTION TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT



CENTRES D'INTERET

Observations naturalistes, photo nature, voyages, musique, dessin, lecture, cinéma, cuisine, Sport (vélo, escalade, musculation, randonnée, course à pieds)

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher le message, information en affiché
disseminé contre la présence du léopard (février à mai)

- Capture manuelle Capture au fil
Capture avec époussette Pièges Préciser : F-lets adhésifs de seau
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Fait sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Fait sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Fait sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : licence de biologie
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 19 février au 15 mars selon les conditions météorologiques
ou la date : 2022 à 2023

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est
Départements : Bas-Rhin (67)
Cantons : Ingwiller
Communes : Eschbourg / Neuvillers-les-Bains

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Fait sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan 2020 en PI
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel de l'opération
transmis à la DREAL et au CSRPD

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préconcernés.

Fait à Lahr
le 19 février 2021
Votre signature D. Jachour